



LES NOUVELLES SYNDICALES

N° 55 - AVRIL 2008

Edito:

Cette année nous renouvelons pour notre AG la formule expérimentée l'an dernier: une demi journée en salle, une demi journée sur le terrain.

Le thème choisi va nous permettre de mettre en évidence le travail qui peut être réalisé par le partenariat privé/public au travers des Collectivités Territoriales. Nous serons accueillis à Peynier par la Communauté du Pays d'Aix qui est pour nous une référence. Nous souhaitons inviter d'autres communautés de communes afin de pouvoir avec elles nouer des liens aussi bénéfiques que ceux liés avec la CPA, dans l'intérêt de tous.

Ces expériences que certains de vous vont découvrir nous font prendre conscience de la responsabilité des propriétaires forestiers qui doit se manifester dans chaque occasion.

C'est le but du développement de notre politique de délégués de massif. Nous avons formulé le projet de mieux former chacun de nous. Un stage est en cours de préparation.

Nous devons être responsables de nos espaces et montrer notre détermination chaque fois qu'ils sont en cause, c'est un enjeu primordial.

Partout où les propriétaires sont présents, les problèmes sont mieux résolus; ce qui ne veut pas dire qu'ils soient tous résolus.

Bien que notre implication dans la fonction de production soit limitée dans notre département, nous devons nous mobiliser malgré tout pour participer à l'augmentation de mobilisation des bois, qui est une priorité en ces temps de recherche d'énergies nouvelles. Le bois de feu est un des objectifs pour lequel nous pouvons améliorer notre contribution. Un travail important est en cours grâce à la structure France Forêt dont une délégation a été installée en PACA. N'oublions pas également que prélever du bois et récolter l'accroissement de sa forêt participe efficacement à la prévention contre les incendies. Ainsi au delà de la fonction de production, c'est la fonction environnementale qui est concernée.

Fonction de production et fonction environnementale sont liées dans nos forêts méditerranéennes. C'est l'un des axes de notre réflexion, à faire partager par nos partenaires.

Les fonctions environnementales et sociales sont aussi imbriquées dans nos sites les plus sensibles et les plus convoités par les touristes du monde entier.

suite p. 2

Le 19 avril:

Journée syndicale

à Peynier

Rendez-vous: 9 h précises

(la journée est chargée!)

Programme et plan d'accès en p. 5

L'humeur du faune:

Et si Ubu était punk?

De difficultés en incompréhensions, nous étions plusieurs, en ce beau dimanche de février, à échanger, un verre à la main, sur le côté obscur des politiques publiques en matière de forêt. Hé oui, les ASL ça sert à ça aussi. Et leurs assemblées générales sont des lieux privilégiés pour partager nos heurs et nos malheurs...

Puis devant le nombre, il a bien fallu en avoir le cœur net. Le Syndicat devrait savoir ça, dit l'un. Et le Syndicat, saisi dès le lendemain, reste perplexe... D'autant que ce n'est pas la première fois qu'il se trouve devant l'inexplicable. L'an dernier aussi on l'avait saisi de quelque chose d'analogue. Mais était-ce bien la même chose?

Puis le hasard du calendrier —on nous dit ça- a voulu que la question soit posée incidemment, et voilà l'information qui arrive de bonne source. Alors, c'est la traînée de poudre: "Ha bon? Pas possible! Mais j'aurais jamais pensé à ça! Répétez, que je comprenne bien? Non, vous galéjiez: c'est pour faire du tort aux fonctionnaires, ou ça vient des élus? A moins que pour le coup, l'Administration soit vraiment nulle!" Chacun y va de sa moquerie, et d'oreille à bouche, chacun suppute sa version du "pourquoi". Redoutable!

Car c'est bien là le plus étonnant. Pourquoi?

suite p. 2

Mes amis forestiers...

C'est le nom de la campagne d'adhésions 2008. Le numéro de janvier vous l'a présentée et vous en a donné les outils.

Vous en êtes l'acteur principal, mais peu d'entre nous y ont donné suite. Pourtant à coup sûr ça rapporte gros, car en coordonnant les énergies sur de grandes surfaces et en renforçant l'action du Syndicat, toute la forêt sera gagnante.

Alors,... **À votre tour, faites campagne! Il n'est pas trop tard!**

Siège social: Pavillon du Roy René - Valabre - 13120 Gardanne
Tél/fax: 04 42 51 19 44 - Courriel: syndicat-13@foretpriveefrancaise.com

Édito (suite)

Les problèmes posés par la pénétration du public sont une évidence qu'il va falloir apprendre à gérer et à maîtriser. Des progrès ont été faits depuis une dizaine d'années, mais rien n'est vraiment résolu. Des expériences se font jour, la loi a défini des règles qui devraient aider les propriétaires forestiers, mais leur application est loin d'être idéale. Il nous faut encore travailler et convaincre, tout en sachant montrer notre compréhension.

Malgré l'importance donnée par le Grenelle de l'environnement à l'augmentation de la production de bois en France (objectif: + 12 millions de m³ mobilisés par an d'ici 2012), nous formulons le vœu que les fonctions environnementales et sociales ne soient pas oubliées, et que les aménités non marchandes qu'elles génèrent soient rapidement reconnues par notre société.

Le président Gérard Gautier

L'humeur du faune (suite)

Les grincheux se plaignent sur leur sort, les pince sans rire proposent d'écrire au Canard, les plus sérieux s'interrogent sur le bon usage de l'argent public. Avec eux, revenons aux faits, et à leur analyse objective.

Comme nous tous, le Conseil Général est soumis, en bordure des routes, aux obligations légales de débroussaillage (OLD). Mais alors que nous devons obtempérer en quelques semaines, lui ne les réalise pas toutes en même temps. Parallèlement, selon les massifs, les PIDAF identifient des zones où l'enjeu est tel qu'il apparaît souhaitable de traiter les axes de circulation sur une largeur supplémentaire. Dans le territoire de la CPA, c'est à elle qu'il revient de mettre en œuvre les mesures prévues par le PIDAF. Tout cela est louable, et on ne peut que s'en féliciter.

Le problème, c'est que Conseil Général et CPA ne parviennent pas à coordonner leurs programmes de travaux, et il arrive que la bande supplémentaire soit réalisée avant l'OLD, créant ainsi une saignée à l'intérieur des propriétés, que personne ne s'explique.

"Un peu comme si un punk se rasait une bande du crâne, en gardant les cheveux longs!" dit mon voisin, guide en ce royaume!

Sylvain

Sommaire:

Edito, Humeur du Faune	1
Projet de journée technique. Lexique	2
Hommage à Arnold. Campagne d'adhésions	3
La vie des massifs: GT "accès". Délégués	4
La journée syndicale du 19 avril	5
son bulletin-réponse et une enveloppe T	encart
Défense de la forêt: déchets; propriété privée; gardes	6
Actualité syndicale: ArcMed; réunion des présidents	7
Ca s'est passé.... ca se passera	8

Projet de journée technique:

Des chèvres dans nos forêts ...

Dans un précédent numéro, notre administrateur Louis Arlot avait évoqué les bienfaits du pâturage dans nos collines. (NS 48)

Nous pensons qu'il est temps d'organiser avec le CERPAM une rencontre avec un chevrier de notre département, et de faire une visite sur des lieux pâturés.

Nous constaterons tous les avantages de ces bêtes à cornes qui savent choisir certains végétaux composant cette

biomasse si sensible aux incendies.

Nous constaterons que la gestion du troupeau peut permettre une tonte rase ou un simple nettoyage des broussailles les plus gênantes.

Bien sûr cela n'est possible qu'avec le savoir faire et la compétence du berger qui doit exercer une surveillance sans faille. Mais la présence d'un troupeau dans votre forêt, c'est aussi une forme de gardiennage et de surveillance.

Des conventions existent pour bien fixer les droits et devoirs de chacun. Elles ont été conçues de manière à ce que ce ne soit pas une contrainte pour le propriétaire, et leur résiliation éventuelle est prévue de manière simple.

Si vous êtes intéressés par cette rencontre, inscrivez vous auprès de notre secrétaire: cette réunion sera organisée avant l'été.

Lexique

AG:	assemblée générale	DIREN:	direction régionale de l'environnement
ARCMED:	Association (à vocation européenne) des syndicats de forestiers privés de l'arc méditerranéen	FOGEFOR:	formation à la gestion forestière
ASL:	association syndicale libre	MEDEF:	Mouvement des Entreprises de France (syndicat)
CEMAGREF:	centre d'études du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts	OFME:	Observatoire de la forêt méditerranéenne
CERPAM:	Centre d'Études et de Réalisations Pastorales Alpes- Méditerranée	OLD:	obligations légales de débroussaillage
COMOP:	comité opérationnel	PACA:	Provence-Alpes-Côte d'Azur
CPA:	Communauté de communes du Pays d'Aix	PDRH:	plan de développement rural hexagonal
CPIE:	Centre permanent d'initiation à l'environnement	PEFC:	Programme for the Endorsement of Forest Certification: dispositif de certification forestière
CRPF:	centre régional de la propriété forestière	PIDAF:	plan intercommunal de débroussaillage et d'aménagement forestier
CVO:	contribution volontaire obligatoire	PSG:	plan simple de gestion
DDAF:	direction départementale de l'agriculture et de la forêt	SPFS 13:	Syndicat des Propriétaires Forestiers Privés 13
DEFI:	dispositif d'exonération fiscale	TEMBEC:	société canadienne propriétaire de l'usine de trituration de bois de Tarascon
DFCI:	défense des forêts contre l'incendie	VTT:	vélo tous terrains

Le coin d'Internet Merci à tous ceux qui ont pensé à nous communiquer leur adresse de courriel. Pensez à regarder votre boîte, ...et à la vider: beaucoup de messages nous reviennent par suite de saturation!

À Arnold...

Arnold DE STORDEUR nous a quitté en ce début d'année le 17 janvier 2008, suite à des soucis de santé aussi rapides qu'imprévisibles.

Je souhaite par la présente lui rendre hommage, ou du moins essayer de retracer son parcours, ses actions, trop nombreuses pour toutes les citer. Je vais certainement en oublier.

ARNOLD est un homme de convictions, d'engagement, il est ténace, toujours prêt à défendre les belles causes communes et vitales, amoureux de notre nature, œuvrant pour la conservation de notre patrimoine forestier, afin de le conserver vivant et harmonieux.

Ingénieur de formation, il a quitté sa Belgique d'origine, et s'est installé en 1981 à MEYREUIL où il habite sur la plaine du Montaiquet, avec son épouse Jacqueline, aussi impliquée dans le Comité de Défense et de protection du Montaiquet, dont elle sera présidente.

1982- N'ayant pas l'eau sur le massif, il crée une association en vue d'emmener l'eau brute du Canal de Provence vers les propriétés du chemin de la Plaine, et ce jusqu'à l'arrivée de l'eau potable de la commune.

1983- Il participe au sein d'une ASL, à la création du Groupe de Coordination pour l'Aménagement de la Forêt de Meyreuil, avec les autres partenaires, afin de centraliser toutes les synergies ayant un

rôle pour la protection de la forêt. 1988-1991- Il s'engage comme bénévole au Comité Communal des Feux de Forêt de Meyreuil, où il s'implique pleinement.

1989- En mars, c'est la fusion des 3 ASL du Montaiquet qui est réalisée, ASL Roche-Fontaine, ASL Roman, ASL Aix-Sud, par la création de l'ASL des Propriétaires Forestiers des Collines du Montaiquet et environs, dont il sera Président jusqu'à ce jour.

Placée sous la présidence d'honneur de MM. Chazal et Picheral, Maires de Meyreuil et d'Aix-en-Provence, elle regroupe alors 54 propriétaires représentant environ 700 hectares sur le massif, chiffres en augmentation depuis lors. De ce jour par son savoir, sa connaissance, la persévérance, la ténacité, il fait effectuer des travaux impressionnants, suite aux incendies de 1979 notamment: nettoyage de la surface brûlée, sous-solage, coupes, éclaircies, replantations.

Ces travaux financés en partie par l'Europe, les collectivités locales, départementale, régionale et le concours de l'État, ont fait que l'ASL est devenu un acteur incontournable, et de bon conseil, pour la Municipalité de Meyreuil et la Communauté du Pays d'AIX, dont l'ASL est membre du Comité de Pilotage pour le Plan d'Aménagement et de Protection du Massif du Montaiquet.

Membre fondateur du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs des Bouches-du-Rhône, il entre aussitôt au Conseil d'Admi-

nistration, puis au Bureau dont il est le Secrétaire depuis 1991. Son carnet d'adresses et les relations au service de la forêt sont impressionnants, ce qui permet d'avoir toujours un interlocuteur ou un conseil pour répondre aux questions des adhérents.

Cet engagement et cet amour pour la forêt, son expérience, acquise par les stages FOGEFOR, entre autres, faisaient de cet homme la mémoire, le conseil, le soutien, le tout dans l'intérêt général.

Malgré son état de santé qui se dégradait, la malvoyance, ses jambes le portant difficilement, la mauvaise audition, il en voulait toujours plus. Travailleur acharné, il n'avait de cesse de programmer de nouveaux travaux, se déplaçant sur le terrain, se faisant expliquer, lorsqu'il ne voyait pas correctement.

Voilà l'homme qu'il était, j'oublie certainement beaucoup d'autres actions, ayant eu le plaisir d'être à ses côtés pendant plus de 25 ans, je dois dire que nous avons perdu un grand Monsieur.

Fier de l'avoir accompagné sur le terrain, dans les réunions, les commissions, les AG...,

Merci à son épouse Jacqueline, pour nous avoir permis cette collaboration.

ARNOLD, nous ne vous oublierons jamais.

Jacques Solari

Faites adhérer un forestier

- pour défendre la finalité de la gestion de nos bois,
- pour défendre nos intérêts de propriétaires privés,
- pour être sûr de bénéficier d'une assurance responsabilité civile à peu de frais.

Parlez en avec lui,... et remettez lui un dossier d'adhésion

Ce dossier peut vous être envoyé sur simple demande. Il comprend un dépliant de présentation en couleurs, une lettre-argumentaire, un exemplaire des Nouvelles Syndicales, un bulletin d'adhésion et une enveloppe T.

Demandez-nous le (*ou envoyez-nous ses coordonnées -téléphone, adresse ou mail-, et nous le lui ferons parvenir*)

C'est important!

L'écoute des pouvoirs publics est directement liée au nombre de nos adhérents et aux surfaces représentées.

ACCES des TIERS EN FORÊT & CONVENTIONNEMENT

Lancement du Groupe de Travail et appel à participants

Propriétaires privés, nous sommes souvent confrontés à une forte fréquentation : passage de chasseurs ou de randonneurs (à pied, à cheval, en VTT), à proximité ou sur notre terrain; passage d'engins motorisés : motos, quads, 4x4 ; avec parfois dégradation aux plantations, cueillette/vol de bois, champignons.

Que peut faire le propriétaire d'une forêt ?

Le droit de propriété privée (article 544 du code civil) lui reconnaît le droit de jouir pleinement de son bien comme il l'entend.

* il peut donc s'en assurer l'exclusivité en fermant sa propriété : par une clôture et un gardiennage ; les panneaux ont surtout un rôle d'information...voir à ce propos Forêt de France N°511 de mars 2008.

* il peut au contraire accepter une ouverture maîtrisée, par une convention d'usage, sans but lucratif,

* il peut aussi vouloir développer un service marchand et le faire rémunérer,

* il peut aussi ne rien faire et tolérer ce qui se passe ; ceci seulement si la fréquentation reste faible...

Si chacun peut choisir librement l'attitude qui lui convient, nous-mêmes au SPFS13, comme notre Fédération nationale, nous préférons encourager les 3 premières solutions, qui ont le mérite de la clarté, en particulier en matière de responsabilité, par exemple, en cas de chute de branche sur un promeneur.

Quelles orientations pour nos Délégués ?

Les Délégués de Massif doivent rencontrer les autorités en charge de ce domaine, en particulier le Conseil Général 13 (publication des cartes du Plan Départemental des Itinéraires de

Promenade et Randonnée ; gestion de Zones d'Accueil du Public En Forêt). Il nous faut donc proposer des orientations claires dans ce domaine, en partant des difficultés de nos adhérents et des expériences réussies.

Premiers éléments techniques

Voici quelques axes pour notre réflexion commune :

- pénétration en propriété privée : quels recours ?

- grandes propriétés : laisser un passage entre elles

- relations avec les chasseurs ; bail de location pour la chasse

- relations avec les associations de randonneurs et les auteurs de topoguides.

- aspects juridiques :

* droit de propriété et accès des tiers : que faire quand quelqu'un est chez moi ?

* circulation et différents chemins

* dont "circulation et DFCI".

- réflexion sur les conventions :

* expérience de Bibémus et ses effets, à connaître et analyser,

* autres expériences, en France et en Europe,

* autres conventions,

* proposer un ensemble de clauses à inclure dans une convention, de façon à faire respecter les intérêts légitimes des propriétaires forestiers.

- actions possibles du propriétaire :

* ne pas insister sur la simple tolérance,

* ne pas exclure l'offre de services à caractère marchand (cf. aménités et Forestour), mais ce choix relève davantage du futur groupe de travail Economie de la Forêt, à démarrer d'ici quelques mois,

* privilégier les 2 autres cas : le propriétaire souhaite fermer sa forêt ; le propriétaire accepte une fréquentation cadrée et maîtrisée, dans un cadre d'une convention.

Appel à participer à ...

Ces éléments de départ ont été réunis par un petit groupe de notre Syndicat, dans une réunion informelle, le 7 mars dernier (MM. Gautier, Revalor, Pradon, Roubaud, Heckenroth avec 2 absents excusés Quilici et Arlot). Nous souhaitons aussi rencontrer des personnes ayant déjà négocié et mis en place des conventions de passage.

Mais ce premier noyau doit s'ouvrir, et travailler en pleine visibilité :

- simple propriétaire, vous avez des difficultés : rejoignez-nous ou au moins, présentez-nous votre problème, de préférence par écrit,

- délégué motivé par ces thèmes, signalez-vous,

- VOUS ETES LES BIENVENUS à ...

... la Prochaine réunion :

La première réunion du Groupe de Travail aura lieu le lundi 28 Avril 2008, de 16h 30 à 18h 00, au Siège social, Pavillon du Roy René à Valabre.

Nous reprendrons les éléments techniques précédents, en nous efforçant de bien les articuler et de les compléter.

- Pour tout contact, joindre:

- le syndicat au 04 42 51 19 44 ou syndicat-13@foretpriveefrancaise.com

ou directement

- Henri Heckenroth 04 42 21 14 48
ou hheckenroth@wanadoo.fr

Henri Heckenroth

Délégués de Massif

Le Syndicat a préparé avec l'OFME un programme de formation correspondant aux demandes exprimées par les Délégués lors de leur dernière réunion. Le CRPF est prêt à nous aider au démarrage, et nous recherchons un financement permettant d'envisager des sessions optionnelles d'approfondissement. La Fédération a été saisie pour que ce programme soit reconnu au titre des FOGEFOR. Nous pensons aboutir dans le courant de cette année.

Par ailleurs, **plusieurs massifs ont besoin de nouveaux délégués**: Camargue, Etangs, Plaine de Crau, Cote Bleue, Pas-des-Lanciers, St Chamas-Lancon-La Fare, Roques, Plan d'Orgon, Rougadou, Montagnette, Cap Canaille, Calanques, Montaignet, Garlaban, Huveaune et Merlançon. Vous qui êtes propriétaires dans ces massifs et pensez utile que les pouvoirs publics aient un interlocuteur direct qui soit le relais des forestiers privés, **faites acte de candidature!**

Appel à candidatures

Pour agir efficacement au bénéfice de ses adhérents, le Syndicat a besoin d'être entendu des pouvoirs publics. Pour cela, il lui faut être réactif, construire sa doctrine, et être présent dans les différentes instances.

Un gros effort a été fait dans ce sens et nos partenaires ont joué le jeu en nous accordant la place que nous revendiquons. Il faut poursuivre et renforcer notre action, en renouvelant et élargissant l'équipe de façon à mobiliser toutes les énergies et mieux partager les rôles. **Le Syndicat a besoin de vous. Nous comptons sur vous.**

- Deux sièges sont à pourvoir au **Conseil d'Administration**.
- Par ailleurs, plusieurs massifs n'ont pas encore leur deux **délégués de massif**.
- Enfin, les **groupes de travail** "accès et conventionnement" et "économie de la forêt" ont besoin de s'étoffer.

Vous pouvez nous faire part de votre candidature en téléphonant ou par courriel, et **complétez la zone prévue du bulletin réponse** pour l'Assemblée Générale.

➔ Que vous soyez candidat ou non, que vous participiez ou au contraire donniez pouvoir pour vous représenter, **dans tous les cas, renvoyez avant le 14 avril le bulletin réponse encarté dans ce numéro.**

JOURNÉE SYNDICALE du 19 avril à PEYNIER

9 h 00: Accueil des propriétaires forestiers au Foyer des Aînés de Peynier

9 h 15: Assemblée générale ordinaire

10 h 15: Accueil des personnalités invitées

10 h 30: Ouverture des débats sur le thème:

"Forêt privée et Collectivités"

développé autour des rôles et politiques

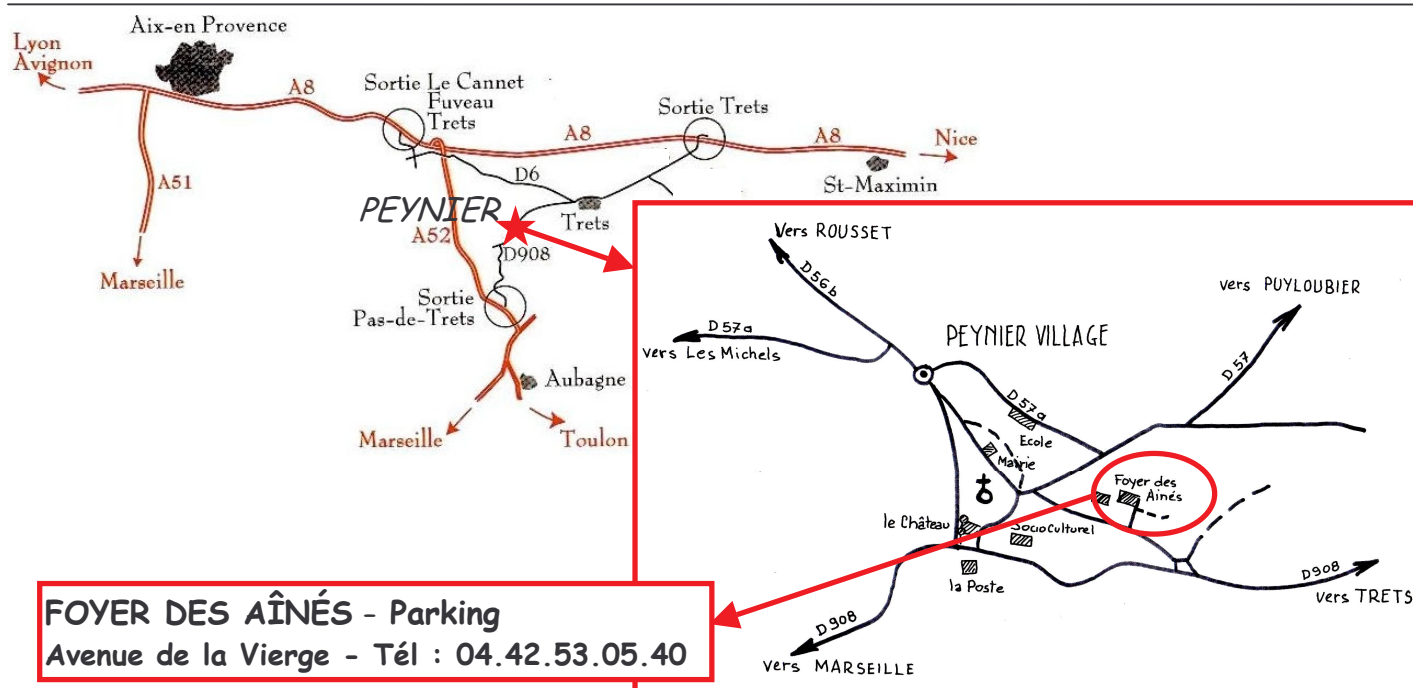
de la Région, du Département, des Communes et de leurs Communautés, avec les élus, principaux responsables institutionnels, et l'expérience vécue des propriétaires.



13 h 00: Déjeuner-buffet sur site.



14 h 30: Visite d'opérations exemplaires de gestion collective coordonnée public-privé.



Défense de la forêt

Des déchets dans votre Forêt !!!

Nous constatons tous que parmi les multiples incivilités que nous subissons régulièrement, le problème du dépôt des déchets dans nos forêts est de plus en plus fréquent.

La Fédération Forestiers privés de France nous recommande dans ce cas

de porter plainte et de prévenir systématiquement le maire de la commune.

Cette procédure va vous permettre d'exclure tout soupçon de négligence ou de complaisance à votre égard.

Un modèle de lettre est à votre disposition au syndicat. Elle rappelle à votre

maire son pouvoir de police et lui demande de prendre toutes dispositions pour faire cesser ces pratiques.

Vous pouvez trouver également ce modèle de lettre dans le numéro 511 de mars 2008 de Forêt de France.

Idées reçues sur la propriété privée, ce que dit le droit français !!!! Débat...

La revue Forêt de France publie dans son numéro 511 de mars 2008 un article sur le droit de propriété et la notion de « violation de domicile ».

L'auteur de cet article rappelle les éléments fondamentaux du droit français où il apparaît que pour être sanctionnée, l'intrusion dans une propriété privée doit s'accompagner:

- soit de violation de domicile; ce qui ne vise que les lieux qui servent de demeure et implique le recours à la violence;

- soit de passage sur un terrain cultivé, préparé ou ensemencé.

Ces deux cas ne se présentent quasiment jamais s'agissant de randonneurs. Dans cette hypothèse, le législateur juge que le promeneur qui s'aventure " intentionnellement ou non " chez vous n'aura fait qu'un usage inoffensif de la chose d'autrui, et le propriétaire ne saurait lui réclamer de dommages et intérêts.

L'infraction commence avec tout prélèvement ou dégradation, qui peuvent être sanctionnés par une peine d'emprisonnement (cas d'incendie notamment) ou par une contravention de

5^{ème} classe dans le cas de dommages légers.

Il en est de même de la cueillette et du ramassage qui est considéré comme un vol au détriment du propriétaire. La loi précise que l'absence de clôture ou de panneau « forêt privée, défense d'entrer » ou « cueillette de champignon interdite » ne tempère pas le caractère privé de la propriété. Le vol est une infraction pénale réprimée par amende de 2^{ème} classe lorsque le volume extrait est inférieur à 5 litres. Par contre l'arrachage de plans est puni d'une amende de 5^{ème} classe, de même que la coupe ou l'enlèvement de bois.

L'infraction est aussi constituée par l'emploi d'un véhicule ou d'une monture hors des chemins ouverts, et réprimée par l'article R331-3 du code forestier. Plus largement, "afin d'assurer la protection des espaces naturels", l'article L362-1 du code de l'environnement y interdit la "circulation des véhicules à moteur (...) en dehors des voies classées dans le domaine public de l'État, des Départements et des Communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur".

Cette infraction est réprimée par l'article R 362-1 qui la punit de "l'amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe ...".

Lorsque de telles infractions sont commises sur une propriété privée, elles peuvent être constatées par le garde particulier de cette propriété.

Comment donc se protéger des pénétrations du public dans nos forêts ? Tout d'abord, analyser le risque et le préjudice. Bien souvent, il est bien moindre qu'il n'y paraît, car nous sommes traumatisés à tort par cette notion de violation de domicile. Dans ce cas il est fortement recommandé d'informer le public et de communiquer avant d'interdire. Dans d'autres cas il s'agit d'incivilités ou d'actes répréhensibles pour lesquels nous devons faire preuve de la plus grande fermeté. Les gardes particuliers des forêts existent. C'est une solution souvent efficace.

Vous pouvez consulter la totalité de cet article sur demande à notre secrétariat. Il va servir de base de réflexion à notre groupe de travail sur ce thème, dont vous trouverez le premier compte rendu dans les colonnes de ce numéro.

(p 4)

Gardes des bois particuliers

Pour se conformer au nouveau décret N° 2006-1100 du 30 août 2006 relatif aux gardes particuliers assermentés, le Groupement des Propriétaires Ruraux chargé de la formation des gardes de ses adhérents, leur a organisé un stage d'aptitude technique pour obtenir l'agrément de garde des bois particulier.

Ce module N° 4 de la nouvelle réglementation consacré à la police forestière a été pris en charge par le CRPF et s'est déroulé au Pavillon du Roy René le 4 février dernier. Parfaitement

organisé par Monsieur Louis-Michel DUHEN ingénieur au CRPF et Jean-Marc CORTI technicien au CRPF dans le Var, les 23 gardes présents ont pris connaissance de la réglementation forestière, de la gestion de la forêt, des bonnes pratiques sylvicoles, des différentes utilisations du bois et des organismes publics et privés rattachés à la forêt.

Avant cela, au mois de juin, le Groupement avait déjà organisé pour les gardes, avec l'aide de la Fédération des Chasseurs des BdR trois journées

de formation pour obtenir les certificats du module 1: notions juridiques de base et droits et devoirs du garde particulier, et module 2: Police de la chasse. Dispensées par les Agents Techniques de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, ces 18 heures de cours ont permis aux gardes des adhérents du Groupement de se mettre en conformité avec la réglementation et d'acquérir les connaissances nécessaires pour remplir leur mission dans les meilleures conditions.

François Pradon

Annonces:

Forêts à vendre: Martigues: lieu-dit Les Esterelles, 12 ha.

Le Tholonet.: lieu dit Petit Cabries, parcelle 35 a 45 ca. Peut intéresser un propriétaire voisin.

Contacts: au syndicat qui transmettra.

L'Union Régionale reçoit l'association ARCMED

Nous avons relaté dans notre précédent numéro la naissance de l'association ArcMed. Après la réunion fondatrice à Barcelone fin 2007, notre Union Régionale recevait en retour nos partenaires espagnols les 11 et 12 février.

L'ensemble du monde forestier privé des régions méditerranéennes était là pour accueillir, dans les locaux de l'Hôtel de Région aimablement mis à notre disposition, nos homologues amis espagnols de Catalogne et de Murcie.

Après l'accueil de M. Pinatel Président de l'Union Régionale PACA et la réponse de M. De Abadal, son homologue en Catalogne et Président d'Arc-Med, Madame Nicette Aubert, Vice-Présidente de la Région PACA, présente la politique forestière régionale et nous assure de son soutien.

Puis les débats se sont prolongés jusqu'au moment de partir pour l'étape varoise du lendemain. Trois points étaient à l'ordre du jour, coupé d'une heure à peine pour une collation, mise à profit pour de fructueux contacts informels.

La présentation du site Internet ARCMED, outil de communication externe mais tout autant de travail entre ses membres préparé par nos amis d'Andalousie, a été unanimement ap-

précié. Nous vous engageons vivement à le découvrir sur : www.ARCMED.eu.

Le programme d'expérimentations élaboré par l'association en réponse au prochain appel à projets européen, est ensuite analysé avec l'aide de Læticia Arnaud, de la Région PACA qui est en charge de la coordination d'ensemble du programme actuellement en cours. Les décisions majeures pour assurer la compatibilité du projet avec les règles européennes sont aussitôt prises.

C'est enfin au budget de l'association de passer au crible. Préparé par son secrétaire général Joan Botey, il intègre les charges liées à la représentation à Bruxelles et à l'affiliation aux associations européennes de défense de la forêt. Pour y satisfaire, l'élargissement des ressources au delà des cotisations des membres est débattu. Les gouvernements des provinces espagnoles apportent des contributions significatives. En sera-t-il de même des Conseils Régionaux français?

Le lendemain, visite de la suberaie varoise. Doyenne à l'origine de l'emploi du bouchon au XVII^e siècle, elle est la première à avoir fini un cycle d'exploitation, montrant ainsi les difficultés pour en démarrer un autre. Soumise aussi à la forte pression touristique et aux incendies, elle est de tous ces points de vue en avance d'environ 50 ans sur les suberaies catalanes, et intéresse au plus haut point nos amis espagnols.

Le programme nous a successivement menés d'une parcelle éclaircie en cours de régénération après incendie, à une plantation expérimentale réalisée par le CRPF chez Jean Falcoz, en passant par un centre de production de plaquettes et de compostage.

Aux commentaires enthousiastes de nos amis espagnols au moment de se quitter chez Louis Valentin, Président du syndicat du Var, on peut remercier nos hôtes varois pour cette seconde journée joignant l'agréable au travail.

Denis Revalor

La réunion des Présidents à la Fédération

La Fédération a invité le 12 mars les présidents d'unions régionales et de syndicats pour une journée de travail sur les suites des Assises de la forêt, réunies par le ministre pour bâtir le plan d'actions issues du Grenelle de l'environnement. Celui-ci en retient 20.

Le matin, le président Plauche-Gillon nous a présenté une intéressante étude du CEMAGREF qui identifie et quantifie le potentiel de produits forestiers qui pourra être mobilisé à l'avenir pour satisfaire l'objectif d'augmentation de 12 Mm³ d'ici 2012 et 20 Mm³ d'ici 2020. Notre région y a sa part.

Puis ont été passés en revue les 3 COMOP (comités opérationnels) touchant à la forêt parmi les 33 en charge de préparer la loi issue du Grenelle.

Les travaux du COMOP forêt sont terminés. Plusieurs mesures défendues par la Fédération ont été retenues comme l'amélioration des DEFI et de la fiscalité en général, mais les plus innovantes sont la création du "Fonds chaleur" et du "Compte Forêt pour aléas". Pour le premier, il s'agit d'aider au financement de la mobilisation des bois par prélèvement à hauteur de 100 M€ sur le produit de la taxation des énergies fossiles. Le second consiste en

l'épargne d'une partie des recettes de la forêt sur un compte exonéré d'impôts et destiné à financer les primes d'assurances, les dépenses de reconstitution ou les investissements liés aux aléas.

Dans le COMOP Trame verte et bleue, les forestiers ont soutenu l'objectif de faire rémunérer le service environnemental. Mais pour l'essentiel, le comité se propose d'assurer des continuités entre massifs (trame verte) et le long des cours d'eau (trame bleue). Si les principes en sont louables, les contraintes que cela génère et l'imprécision des indications fournies à ce stade incitent à la plus grande vigilance sur le texte qui sera finalement proposé.

Le COMOP Énergie était beaucoup moins avancé. Il s'agit d'assurer 20% des besoins en énergie renouvelable d'ici 2020, et de fédérer sur ce point les opinions des producteurs, des industriels de l'énergie, des bureaux d'études et des financiers. Lourde tâche, que freine le MEDEF. Quatre axes cependant se sont dégagés : développer la production, la demande, la connaissance et la filière biogaz. De nombreuses mesures sectorielles illustrent ces orientations : en ce qui nous concerne, l'alignement des coûts de rachat de

l'électricité, les réseaux de chaleur, le recentrage du budget de l'État sur l'incitation à l'aval (demande) comme à l'amont (mobilisation), la recherche sur les carburants ou le stockage de CO₂.

Une partie de l'après-midi était consacré à la doctrine que la Fédération entend adopter sur cette question, et envers notre partenaire Forest-Avenir.

Mais l'essentiel fut dédié à **PEFC**. Alors que la forêt publique est quasi totalement certifiée, la forêt privée a un retard tel que globalement la France, pourtant cofondatrice du dispositif, est à présent tout à fait en queue du peloton ! Alors que 25% du bois vendu dans le monde est désormais certifié, la part certifiée du bois produit en France n'est que de 15%. Or la demande y est telle que d'ores et déjà elle génère des importations, aggravant encore notre déficit commercial. Paradoxe !

Pour le surmonter, diverses voies ont été débattues comme la certification de groupe avec les coopératives, ou avec les experts forestiers...

Mais globalement, **il est urgent de mobiliser les propriétaires privés.**

* Le plan en 20 actions peut vous être communiqué sur demande à notre secrétariat.

Ça s'est passé:

le 3 janvier: Réunion de travail avec l'ASL du Cengle et l'association "Eau-Cengle-Faisabilité" sur la protection DFCI globale du Cengle.

le 10 janvier: Réunion de travail avec l'ASL du Cengle pour l'élaboration d'un PSG global du Cengle.

le 21 janvier: Obsèques d'Arnold au petit cimetière paysager de Meyreuil. Autour de sa famille et de ses proches venus de Belgique et d'Espagne, avec ses compagnons de route à Meyreuil mais aussi tous ceux du monde de la forêt du département, nous l'avons accompagné en ce lieu qu'il avait choisi peu avant pour rester avec ces arbres auxquels il avait tant donné, et qui lui avaient donné en retour tant d'énergie. Les nombreuses pensées et messages reçus ont été communiqués à son épouse. Ils seront réunis en un recueil.

le 25 janvier: Participation à l'étude paysagère lancée par la DIREN avec le CRPF sur Concors – Ste Victoire.

le 29 janvier: Comité de pilotage Natura 2000 des sites "Marais de la Vallée des Baux et Marais d'Arles" et "Marais entre Crau et Grand Rhône".

le 30 janvier: 2^{ème} réunion de travail à la DDAF sur les "Itinéraires techniques DFCI" (opérations éligibles au PDRH).

le 31 janvier: Réunion de travail à l'ASL du Cengle pour calage avec la DDAF du PSG collectif, avec la participation du directeur du CRPF.

le 8 février: Réunion du Bureau du Syndicat.

les 11 et 12 février: Journées ArcMed en région PACA. Les syndicats des régions méditerranéennes recevaient la délégation espagnole pour deux journées de travail: l'une à l'Hôtel de Région, dédiée aux aspects d'organisation, l'autre dans le Var sur le terrain. (voir article p. 7)

le 7 mars: 1^{ère} réunion du groupe de travail "Accès & conventionnement". L'occasion de recenser les questions qu'on se pose, de se fixer un programme de travail et de noter tout l'intérêt d'élargir le groupe. (voir article p. 4)

le 12 mars: Réunion des Présidents à la Fédération. Il s'agissait principalement de faire le point sur l'avancée des suites du Grenelle de l'Environnement. Un chapitre particulier a été consacré à PEFC. La forêt privée est dramatiquement en retard dans la démarche de certification. (voir article p. 7)

le 14 mars: Réunion du Bureau du Syndicat.

le 17 mars: Rencontre avec le Président Plauche-Gillon. Invité par nos collègues de la Drôme à leur AG à laquelle participait le Président de la Fédération, G. Gautier et D. Quilici ont eu un long entretien avec lui, qui a porté sur l'appropriation par la Fédération des spécificités de la forêt méditerranéenne, aussi bien dans ses structures et son programme de travail, qu'à travers l'orientation des FOGEFOR, la mobilisation de la CVO ou l'adaptation des motifs d'adhérer à PEFC. Un memorandum en 8 points avait été préparé, qui a été remis au Président Plauche-Gillon à l'issue de la rencontre.

le 20 mars: Réunion interprofessionnelle France Forêt PACA. Cette première réunion avait pour objet de poser les bases d'un programme interprofessionnel de la filière

bois en PACA pour les prochaines années. Un travail important de mise en cohérence des différentes aspirations de chacun est nécessaire pour que tous s'inscrivent dans la démarche d'un projet global qui ne devra pas être la simple addition de projets particuliers. L'OFME assurera l'animation de l'ensemble, qui regroupe forêt publique, forêt privée, centre de formation, exploitants et scieurs, filière bois-énergie et usine TEMBEC.

le 28 mars: Conseil d'Administration du Syndicat. Dernier conseil avant l'assemblée générale, il était tout particulièrement dédié à la préparation de celle-ci, aussi bien pour les aspects matériels que sur le bilan financier, le budget et les orientations de la politique du Syndicat.

Ça se passera:

les 31 mars et 1^{er} avril: Participation à la formation sur «La Forêt Méditerranéenne et son évolution dans la perspective d'un changement climatique», dans le cadre de l'action inscrite au programme de l'Éducation Nationale. Comme il l'avait fait dans le cadre de l'action de sensibilisation des scolaires à la forêt conventionnée par la CPA, à l'invitation du CPIE qui coordonne l'action, le Syndicat présentera aux professeurs de collèges et lycées venus de tout le département, les grands chiffres de la forêt privée et l'action des forestiers. Ce sera l'occasion de revenir sur les enjeux issus du Grenelle et de commenter les orientations retenues dans le document de France Forêt PACA (voir NS 54, article p.6 et 7), puis de développer comment la forêt provençale peut prendre sa part dans le programme d'actions et la loi "Grenelle" en préparation (voir article p. 7). Enfin, comme avec les élèves du primaire, le Syndicat proposera d'accueillir des groupes chez des propriétaires voisins de leur établissement, et qui mènent des opérations d'exploitation. Entre professeurs et propriétaires forestiers, un partenariat porteur pour l'avenir permettant aux élèves de découvrir l'intérêt de gérer sa forêt.

le 14 avril: Réunion des collèges de PEFC pour l'actualisation des référentiels français et régional. Comme toute démarche de certification, PEFC doit remettre périodiquement sur le métier son ouvrage. Un important travail collectif.

le 19 avril: Journée syndicale à Peynier.

Assemblée Générale, débat et visites sur le thème "Forêt privée et Collectivités".

le 25 avril: Assemblée Générale de la Coopérative Provence Forêt à Vinon-sur-Verdon.

le 28 avril: 2^{ème} réunion du groupe de travail "Accès & conventionnement". Venez rejoindre le groupe: on entre dans le vif du sujet.

le 15 mai: Réunion de synthèse du PSG collectif du Cengle, avec la DDAF et l'ensemble des acteurs publics, et notamment le Grand Site Ste Victoire, la DIREN et le CRPF.

les 27 mai et 24 juin: Séminaires préparatoires à Foresterranée, rencontre trisannuelle organisée par l'association Forêt Méditerranéenne réunissant l'ensemble des acteurs publics et privés intéressés au devenir de la forêt. La 10^{ème} édition sera cet automne consacrée à "Recherche et forêt méditerranéenne", ou comment l'une peut préparer demain l'autre à "produire plus, tout en préservant mieux la biodiversité". Le 1^{er} séminaire s'interrogera sur "Les acquis; les attentes"; le second sur "Le transfert aux gestionnaires". Pour en savoir plus et participer: www.foret-mediterraneenne.org